

cela serait inconcevable, reconnaître aux consommateurs, c'est-à-dire à la population du Canada, le droit à la propriété de cette société de gaz naturel.

En exposant sa thèse, le ministre des Travaux publics a eu tort de donner à entendre que c'est une affaire personnelle. Quoi qu'il en soit, les arguments que l'honorable député a exposés sont tellement convaincants que, même si le gouvernement doit maintenir cette commission chargée d'enquêter sur les affectations éloignées des sources d'énergie au Canada et sur la réglementation définitive de ces sources d'énergie: gaz, électricité, uranium et ainsi de suite, il se doit de modifier la composition de cet organisme afin de s'assurer qu'aucun de ses membres, à plus forte raison le président, ne soit forcé par ses relations d'affaire d'adopter une attitude incompatible avec les intérêts de la population du Canada.

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Pour ceux d'entre nous qui se sont intéressés depuis longtemps à cette question de la production du gaz et du pétrole au Canada, l'occasion est bonne d'exposer à la Chambre certains faits qui lui permettront d'entrevoir le problème dans ses justes perspectives. Longtemps avant que de nombreux députés exposent leurs vues en cette Chambre sur l'exploitation des producteurs et des consommateurs, des voix se sont élevées dans l'Ouest pour signaler ces faits, ainsi que j'ai pu le constater moi-même. Ces faits sont exposés dans les journaux de l'Ouest et l'ont été longtemps avant que nous ayons l'occasion d'entendre nos amis qui siègent là-bas.

On a mis en doute aujourd'hui la sincérité du gouvernement. Avant de mesurer cette sincérité, il faut commencer par s'interroger soi-même. Je songe en particulier à un petit fait survenu en Saskatchewan il n'y a pas très longtemps à propos de ce que la population de la Saskatchewan appelle le théâtre en plein air de Regina. Quatre messieurs de la Saskatchewan, l'honorable M. Fines, l'honorable T. C. Douglas, un certain M. Bodneff et un M. Shumiatcher se sont associés et ont placé un capital d'environ \$4,000 en actions ordinaires dans l'exploitation d'un théâtre d'une valeur de \$150,000. Le cas de l'entreprise pétrolière qui nous occupe est identique. Nous sommes en présence d'un groupe d'hommes qui ont vu la possibilité de réaliser des plus-values de capitaux. Ils ont investi \$4,000 en actions ordinaires, puis ils ont emprunté \$90,000 en émettant des débetures, consacrant ensuite les bénéfices au remboursement de ces débetures. Puis, lorsqu'ils ont vendu le théâtre, il avait atteint

la valeur marchande originale, qui avait déjà été d'environ \$150,000.

Je n'ai pas été de ceux qui, en Saskatchewan, ont reproché à ces quatre hommes ce qu'ils avaient fait, car il s'agissait de l'un des procédés auxquels recourent les hommes d'affaires pour essayer d'éviter de payer de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire la réalisation d'accroissement de capitaux. J'affirme que dans toute transaction de cette nature, si nous reprochons à un groupe d'hommes d'avoir fait quelque chose, nous devrions en toute justice condamner tous les autres que ces faits révèlent sous un jour différent les paroles de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Où se trouvait-il, et où se trouvaient les autres membres de son parti en Saskatchewan lorsque cette question a été portée à la connaissance du public? Aucun d'eux n'a élevé la voix; ils ont préféré laisser le public oublier graduellement l'affaire. Finalement, ces hommes ont vendu. En ma qualité de chef de mon parti dans cette province, j'ai pris part à la discussion, mais non pas à propos de cette question de plus-value de capitaux ni de celle de l'utilisation des actions ordinaires pour éviter l'impôt sur le revenu. J'ai soulevé la question essentiellement démocratique du droit qu'ont deux ministres de la Couronne d'être associés à deux autres personnes ayant des relations d'affaires avec la Couronne. C'est sur cette question que j'ai élevé la voix en Saskatchewan, mais personne n'y a fait attention.

Je rappelle à la Chambre qu'il s'agit d'un cas qui s'est effectivement présenté. Les faits sont à la disposition du public. Quand les gens parlent de sincérité, j'aimerais qu'ils s'en tiennent aux mêmes règles de jugement dans tous les cas. Je n'ai pas encore complètement épuisé ce sujet, monsieur l'Orateur. J'ai certaines citations à faire de mémoire, mais je défie quiconque en cette enceinte de les contester. Nous avons examiné la question de la mise en valeur du pétrole et du gaz dans notre province. On se demandait si on devrait accepter des investissements de capitaux pour spéculer dans notre province. L'Alberta a commencé à se lancer dans la mise en valeur de l'huile, du pétrole et du gaz. Je suis au nombre de ceux qui, en Saskatchewan, prétendent que nous devrions encourager ces vastes placements de capital spéculatif dans notre province. Je n'étais pas le seul. Voici une déclaration de M. Fines, trésorier de la province de Saskatchewan. Je ne le cite pas textuellement mais je défie quiconque en cette enceinte de contester l'exactitude de ce que je cite.